



PAR COURRIEL

Le 5 juin 2024

Monsieur Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la Commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
mathieu.giroux@bape.gouv.qc.ca

**Objet : Projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac
Réponse aux questions complémentaires – DQ9 – question 7**

Monsieur,

En complément aux réponses transmises le 31 mai 2024 en lien avec les questions DQ9, vous trouverez ci-dessous la réponse à la question 7.

Question 7

Est-ce que le projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac pourrait être envisagé :

- a) Sans offre d'hébergement ? Expliquez.
- b) Avec une offre de camping accessible seulement pour tentes et tentes-roulottes, donc sans véhicules récréatifs ?

Réponse 7

a) Oui, il serait possible de ne pas inclure d'offre d'hébergement dans ce projet de parc national. D'ailleurs, le réseau des parcs nationaux exploité par la Sépaq comprend trois parcs nationaux où il n'y a pas d'offre d'hébergement, soit les parcs nationaux de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, de Miguasha et du Mont-Saint-Bruno. Ce sont cependant des cas d'exceptions pour des raisons spécifiques aux milieux.

Toutefois, les projets de parcs nationaux s'inscrivent dans une volonté d'accessibilité à la nature dans le respect des enjeux de conservation. L'expérience de séjour dans un parc national répond à ces objectifs et à la mission.

De fait, le camping est la deuxième activité la plus pratiquée dans les parcs nationaux, après la randonnée pédestre. Il contribue à un contact plus étroit avec

...2

la nature, par rapport à une visite journalière, permettant de vivre le parc la nuit, d'y observer les étoiles et d'y entendre les sons de la nature nocturnes et de se sentir privilégié d'assister à l'éveil de la nature le matin. Plusieurs visiteurs des parcs nationaux recherchent cette expérience qui enrichit leur visite.

C'est dans ce contexte que nous croyons judicieux de proposer une offre de camping dans le futur parc national, en adéquation avec celle présente dans l'environnement immédiat.

b) Il pourrait être envisagé d'inclure une offre de camping accessible seulement pour tentes, tentes-roulottes et petits véhicules récréatifs. En fait, lors de la planification du camping, la dimension des sites pourrait être minimale, de manière à accueillir uniquement des tentes et des petits véhicules récréatifs, de sorte que les grands véhicules récréatifs ne pourraient pas y avoir accès.

Sur le plan de l'impact sur le milieu naturel, la dimension des sites de camping pour une tente ou une tente-roulotte est sensiblement la même que celle pour des petits véhicules récréatifs. En effet, les campeurs installent habituellement plusieurs équipements sur leur site (une ou deux tentes, abris cuisine et autres), ce qui implique une dimension minimale qui considère ces besoins. Il deviendrait ainsi difficile d'interdire les réservations par les propriétaires de petits véhicules récréatifs.

Sur le plan de la circulation à Tadoussac, les tentes-roulottes pourraient représenter les mêmes enjeux que les roulottes et véhicules motorisés, étant donné qu'ils peuvent être difficiles à manœuvrer dans les rues étroites du cœur villageois. D'ailleurs, selon l'Association des commerçants de véhicules récréatifs du Québec, les tentes-roulottes sont une classe de véhicule récréatif.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Christian Pelletier